

Du puits au cadí. Gestion et conflits de l'alimentation en eau à Cordoue (VIII^e-XIII^e siècles)

Del pozo al cadí. Gestión y conflictos acerca del abastecimiento de agua en Córdoba (ss. VIII-XIII)

From the well to the cadí. Management and conflicts of the water supply in Cordoba (8th-13th centuries)

Résumé:

À partir des données textuelles et archéologiques, est ici posée la question de l'alimentation en eau de Cordoue à l'époque islamique, en particulier celle des acteurs à l'origine du réseau de puits et de fontaines qui approvisionnaient la ville. L'alimentation en eau de Cordoue reposait sur un équilibre entre initiatives des particuliers, qui ont assuré eux-mêmes l'approvisionnement de leur maison et ont géré les structures hydrauliques de leur quartier, et interventions des autorités politiques, qui se sont en premier lieu préoccupées de l'alimentation en eau de leurs palais, puis de l'intérêt général, en approvisionnant la grande-mosquée et en aménageant quelques fontaines.

Mots-clés:

alimentation en eau, Cordoue, puits, fontaines, quartiers

Resumen:

A partir de los datos textuales y arqueológicos, se examina el abastecimiento de agua en la Córdoba andalusí, en particular en cuanto a los actores que suscitan la red de pozos y fuentes que abastecían la ciudad. El abastecimiento de agua en Córdoba se hacía mediante un equilibrio entre las iniciativas de los individuos, que aseguraron ellos mismos el abastecimiento de su casa y gestionaron las estructuras hidráulicas de su barrio, y las intervenciones de las autoridades políticas, que se preocuparon primero del abastecimiento de sus palacios, y luego del bien común, al abastecer la mezquita aljama y al acondicionar varias fuentes.

Palabras clave:

abastecimiento de agua, Córdoba, pozos, fuentes, barrios

Abstract:

From the textual and archaeological data, is asked here the question of the water supply of Cordoba in the Islamic time, in particular that of the actors at the origin of the network of well and fountains which supplied the city. The water supply of Cordoba was based on a balance between initiatives of the private individuals, which assured themselves the supply of their house and managed the hydraulic structures of their district, and interventions of the political authorities, which worried first of all about the water supply of their palaces, then the general interest, by supplying the great mosque and by fitting out some fountains.

Key words:

the water supply, Cordoba, wells, fountains, districts

Sumario:

0. Introduction. L'alimentation en eau des villes d'al-Andalus, une histoire à construire, 1. L'alimentation en eau de Cordoue : le fait du prince ?, 1.1 Alimenter les résidences des gouvernants, 1.2 Approvisionner la grande-mosquée, 1.3 Bénéficier à tous: les fontaines publiques, 2. Entreprises individuelles et communautaires dans l'alimentation en eau de Cordoue, 2.1 L'alimentation des maisons, 2.2 Les structures d'approvisionnement en eau du quartier, 3. Les ressorts du fonctionnement du système, entre fait du prince et gestes des acteurs sociaux, 3.1 Les bases juridiques, 3.2 Une gestion aux mains des particuliers, 3.3 L'intervention des autorités judiciaires cordouanes

0. Introduction : l'alimentation en eau des villes d'al-Andalus, une histoire à construire

La gestion de l'eau par les communautés paysannes d'al-Andalus s'inscrit dans une tradition historiographique solidement établie et toujours dynamique, depuis les travaux pionniers de Thomas Glick¹ et les recherches qu'ils suscitèrent², jusqu'à la synthèse parue en 2009 sur les techniques hydrauliques à usage agricole et les modalités de contrôle et de distribution de l'eau dans les campagnes de l'Occident musulman³. En revanche, les questions relatives à l'eau dans le monde urbain *andalusí* sont restées en retrait et, dans les années 1990, elles sont souvent évoquées comme le parent pauvre de l'hydraulique: dans son inventaire des données archéologiques liées à l'eau dans la Málaga *andalusí*, où l'approvisionnement des maisons se fait en dehors de toute intervention d'une organisation publique, Carmen Peral insiste sur les lacunes des connaissances relatives au système

¹ GLICK, Thomas, *Irrigation and Society in Medieval Valencia*, Massachusetts 1970.

² Pour ne donner que quelques exemples d'une fructueuse réflexion: BARCELO Miquel, KIRCHNER Helena, NAVARRO Carmen, *El agua que no duerme. Fundamentos de la arqueología hidráulica andalusí*, Grenade 1996; MALPICA CUELLO, Antonio, "El agua en al-Andalus: un debate historiográfico y una propuesta de análisis", dans *V Semana de Estudios Medievales de Nájera*, Logroño 1995, 65-85; CRESSIER, Patrice (éd.), *La maîtrise de l'eau en al-Andalus: paysages, pratiques et techniques*, Madrid 2006.

³ BAZZANA, André et DE MEULEMEESTER, Johnny, *La noria, l'aubergine et le fellah, Archéologie des espaces irrigués dans l'Occident musulman médiéval (9^e-15^e siècles)*, Gand 2009.

d'alimentation en eau de la ville⁴. L'approvisionnement de Séville au moyen de la captation de l'eau du fleuve et des eaux pluviales, de puits et de l'aqueduc des Caños de Carmona est, à en suivre Magdalena Valor et Vicente Romero, l'une des questions les plus mal connues de l'urbanisme sévillan⁵. Et les conclusions d'une recherche balbutiante sont ainsi exposées, en 2002, par Antonio Malpica:

Al contrario de lo que ocurre con el mundo rural, es poquísimos lo que sabemos, por paradójico que pueda parecer, de la hidráulica de las ciudades. La primera explicación es muy simple. No existe una regulación de la mayor parte de las actividades desarrolladas en la *madina*. [...] La Arqueología, por su parte, nos ofrece resultados mediocres, ya que su preocupación ha sido normalmente la documentación de los espacios que se van a destruir inmediatamente [...] se da una configuración del espacio urbano como un núcleo formado por partes, sin apenas integración en el territorio [...] Con tan poco bagaje de datos sistematizados es prácticamente imposible ofrecer una panorámica sobre el abastecimiento del agua en las ciudades de al-Andalus⁶.

À cette vision pessimiste –et quelque peu abrupte quant à l'absence de réglementation de la plupart des activités urbaines–, il n'a pas été apporté de démenti dans les années qui ont suivi, les recherches sur l'approvisionnement en eau des villes d'al-Andalus demeurant embryonnaires dans la première décennie des années 2000. Antonio Torremocha a proposé quelques voies de réflexion quant à l'héritage antique, entre réédification et abandon, que transforme la mise en place de systèmes nouveaux d'approvisionnement en eau dans les villes d'al-Andalus⁷: à partir de quelques exemples, dont celui d'Algeciras, il signale tout autant la disparition de l'organisation municipale romaine quant à l'alimentation de la ville qui oblige chaque unité domestique, de manière individuelle, à mettre en place un système propre d'adduction, que les sommes importantes investies par les émirs pour doter les villes d'un approvisionnement suffisant. De manière plus générale encore, mêlant villes de l'Orient et de l'Occident sur la longue durée, Tariq Madani passe en revue les thématiques relatives à l'eau dans le monde urbain de l'Islam médiéval, l'utilisation de l'héritage antique, le stockage et la distribution de l'eau, les réseaux hydrauliques et le tissu urbain⁸; il conclut, également, que

⁴ PERAL BEJARANO, Carmen, "La infraestructura de aguas urbanas en la Málaga andalusí", dans *II Coloquio Historia y Medio Físico, Agricultura y regadío en al-Andalus*, Almería 1996, 117-132.

⁵ VALOR PIECHOTTA, Magdalena et Romero Muñoz, Vicente, "El abastecimiento de agua", dans *Sevilla almohade*, Séville-Rabat 1999, 178-184.

⁶ MALPICA CUELLO, Antonio, "El abastecimiento de agua en las ciudades de al-Andalus. Materiales para el inicio de un debate", dans *Usos sociales del agua en las ciudades hispánicas a fines de la edad media*, Valladolid 2002, 171-215.

⁷ TORREMOCHA SILVA, Antonio, "Abastecimiento y desalojo de aguas residuales en las ciudades andalusíes (siglos X-XV)", dans *Estudios sobre patrimonio, cultura y ciencia medievales* (Cadix), IX-X (2007-2008), 225-272.

⁸ MADANI, Tariq, "L'eau dans les villes islamiques médiévales", dans *Musulmanes y cristianos frente al agua en las ciudades medievales*, Santander 2008, 49-76.

si le financement des projets d'adduction de l'eau dans les villes islamiques incombait, en grande partie, aux autorités urbaines, au point où ces travaux d'approvisionnement sont devenus un véritable service public, il n'en reste pas moins que la contribution des volontés individuelles n'était pas moins précieuse⁹.

La décennie s'achève toutefois par la publication d'un long article que Julio Navarro et Pedro Jiménez consacrent à l'eau dans la ville *andalusí* et qui constitue un indispensable corpus de données tant sur les initiateurs et usagers des structures hydrauliques, sur les usages de l'eau dans le monde urbain -alimentation, hygiène, activités artisanales, fonctions défensives-, que sur les approvisionnements -captage, adduction, distribution, stockage- et les systèmes d'évacuation des eaux¹⁰. Si l'hydraulique urbaine demeure moins bien lotie que l'hydraulique agricole, cet article témoigne de l'existence de nombreuses données sur l'approvisionnement en eau des villes d'al-Andalus, données dispersées, inégales, qui mettent en lumière le stockage de l'eau au moyen de citernes¹¹, les modalités d'approvisionnement de villes d'importance diverse, Almería¹², Murcie¹³, Jaén¹⁴, Tolède¹⁵, Alcalá la Real¹⁶ ou encore Priego de Córdoba¹⁷, les plus célèbres structures hydrauliques d'origine islamique demeurant les *viajes de agua* madrilènes¹⁸. L'adduction d'eau de Grenade a suscité maintes réflexions, sur les modalités de l'alimentation de l'Alhambra¹⁹ et de l'Albaicín²⁰, mais aussi à propos du pôle structurant de l'espace urbain, le couple citerne-mosquée:

⁹ MADANI, Tariq, "L'eau dans les villes islamiques...", 71.

¹⁰ NAVARRO PALAZÓN, Julio et JIMÉNEZ CASTILLO, Pedro, "El agua en la ciudad andalusí", dans *2º Coloquio Internacional Irigación, Energía y Abastecimiento de Agua: La Cultura del Agua en el Arco Mediterráneo*, Séville 2010, 147-254.

¹¹ PAVÓN MALDONADO, Basilio, *Tratado de arquitectura hispanomusulmana*, t. I, *Agua*, Madrid 1990, 13-90; BAZZANA, André, " 'Al-Djubb': le stockage de l'eau dans les édifices castraux et les habitats d'al-Andalus", dans *Castrum 5, Archéologie des espaces agraires méditerranéens au Moyen Âge*, Madrid-Rome-Murcie 1999, 371-395.

¹² SEGURA DEL PINO, M^a Dolores, "Las fuentes de Alhadra. Abastecimiento urbano y regadío en la Almería musulmana y morisca", dans *II Coloquio Historia y Medio Físico, Agricultura y regadío en al-Andalus*, Almería 1996, 453-463.

¹³ RAMÍREZ ÁGUILA, Juan Antonio et MARTÍNEZ LÓPEZ, José Antonio, "Hidráulica urbana de una madina agrícola. Murcia, siglos XI-XIII", dans *II Coloquio Historia y Medio Físico, Agricultura y regadío en al-Andalus*, Almería 1996, 133-149.

¹⁴ SALVATIERRA CUENCA, Vicente et CASTILLO ARMENTEROS, José Luis, "De la ciudad al campo: el agua en Jaén de época omeya a almohade", dans *Musulmanes y cristianos frente al agua en las ciudades medievales*, Santander 2008, 77-102.

¹⁵ PAVÓN MALDONADO, Basilio, "En torno al acueducto y la rueda hidráulica árabe de Toledo según Idrīsī", *Al-Andalus-Magreb* (Cadix) 5 (1997), 273-293.

¹⁶ CALVO AGUILAR, Carlos, "El abastecimiento de agua en la Fortaleza de la Mota de Alcalá la Real: perspectiva arqueológica", dans *V Estudios de Frontera*, Jaén 2004, 69-80.

¹⁷ LUNA OSUNA, Dolores, "Un aljibe de uso público en Madinat Bagūh (Priego de Córdoba)", *Antiquitas* (Priego de Córdoba) 9 (1998), 97-100: cette citerne peut stocker 180 m³ d'eau.

¹⁸ OLIVER ASÍN, Jaime, *Historia del nombre Madrid*, Madrid 1959, 2^e éd. 1991; TROLL, Carl et BRAUN, Cornel, "Madrid. El abastecimiento en agua de la ciudad por medio de Qanates a lo largo de la historia", art. trad. par LACARRA, M^a D. et BODEGA, M^a I., *Geographica* 1-4 (1974), 235-314; MACÍAS José M^a et SEGURA GRAÑO, Cristina, *Historia del abastecimiento y usos del agua en la Villa de Madrid*, Madrid 2000.

¹⁹ ESPINAR MORENO, Manuel, "El agua", dans *7 paseos por la Alhambra*, Grenade 2007, 139-170; MALPICA CUELLO, Antonio, "El abastecimiento de agua...".

²⁰ ORIHUELA UZAL, Antonio et VÍLCHEZ VÍLCHEZ, Carlos, *Aljibes públicos de la Granada islámica*, Grenade 1991.

Carmen Trillo a insisté à plusieurs reprises sur la relation fréquemment établie entre la citerne, système d'approvisionnement urbain public du quartier, et la mosquée, indice peut-être d'une organisation gentilice de la ville et d'une certaine autonomie du quartier²¹. Enfin, quelques pistes sont suggérées quant à la gestion de l'eau dans le monde urbain, à l'instar d'Almería où Ḥayrān, qui dirige la ville de 1014 à 1028, fait amener l'eau jusqu'à la grande-mosquée et en confie la gestion au cadī, détenteur des clés des citernes²²: la connaissance des structures matérielles d'adduction d'eau dans le monde urbain *andalusí* s'est ainsi ouverte, timidement, aux dimensions sociales et politiques de l'eau.

S'il est désormais possible de poser aux villes d'al-Andalus la question de la gestion de l'eau, il est indispensable, dans le cadre d'une historiographie qui a maintes fois dénoncé 'la' ville islamique²³, de se pencher sur une situation précise. Celle de Cordoue présente l'intérêt de l'abondance et de la diversité des sources susceptibles d'être interrogées, les sources littéraires arabes, chroniques et descriptions géographiques, les sources juridiques, recueils de consultations juridiques et manuel de *ḥisba*, les archives du sol, principalement dévoilées par l'archéologie préventive²⁴. Les questions relatives à l'alimentation en eau sont réglées dans le cadre d'une ville, Cordoue *andalusí*, dont le fonctionnement repose sur la coexistence de différents niveaux de gestion, l'intervention de l'émir ou du calife, le rôle des communautés de métiers, l'activité des gens de chaque quartier²⁵. La gestion de l'eau, dans celle qui est sous le califat la plus grande ville de l'Occident, n'échappe pas aux conflits, dont les sources juridiques ont conservé le souvenir: le cadī de Cordoue Ibn Rušd (1117-1121) est ainsi amené à condamner fermement un individu qui exerçait des fonctions judiciaires, en le destituant et en le contraignant à rendre ce qu'il avait indûment acquis. L'accusé a usurpé une partie du domaine public et il "s'est aussi emparé d'un espace qu'il a aménagé en voie d'accès au *ḥammām* qu'il s'est construit pour lui-même; il a établi une canalisation (*sāqiya*) pour amener l'eau à son moulin; il a coupé l'eau actionnant un autre moulin qu'il a démoli²⁶".

²¹ TRILLO SAN JOSÉ, Carmen, "Hidráulica urbana y organización del espacio en la Granada islámica", dans *Ciudad y arqueología medieval*, Grenade 2006, 105-114; "Aljibes y mezquitas en Madīna Garnāta (siglos XI-XV): significado social y espacial", dans *Espacios de poder y formas sociales en la Edad Media*, *Aquilafuente* (Salamanca) 116 (2007), 315-325; "El agua en las ciudades andalusíes: Madina Garnata y su área periurbana (siglo XI-XV)", dans *Musulmanes y cristianos frente al agua en las ciudades medievales*, Santander 2008, 103-123.

²² SEGURA DEL PINO, M^a Dolores, *Agua, tierra y sociedad en el río de Almería. De la época islámica a la cristiana (siglos XV-XVI)*, Almería 2000, 318-322.

²³ MAZZOLI-GUINTARD, Christine, "Urbanisme islamique et ville en al-Andalus: autour de nouvelles propositions méthodologiques", dans *Actas II Congreso Internacional La ciudad en al-Andalus y el Magreb*, Grenade 2002, 49-73.

²⁴ Pour les résultats des interventions, voir les volumes de la série *Anuario Arqueológico de Andalucía* et la revue *Arte, Arqueología e Historia* (Cordoue). L'équipe de recherche P.A.I. HUM 236, ArqueoCórdoba, de l'Université de Cordoue, a mis à la disposition des chercheurs, sur son site <http://www.arqueocordoba.com>, une intéressante base de données bibliographiques, dont de nombreux articles en ligne.

²⁵ MAZZOLI-GUINTARD, Christine, *Vivre à Cordoue au Moyen Âge, Solidarités citadines en terre d'Islam aux X^e-XI^e siècles*, Rennes 2003 et "La gestión de las ciudades en al-Andalus", dans *A 1300 años de la conquista de al-Andalus: historia, cultura y legado del Islam en la Península*, Melo Carrasco, Diego et Vidal Castro, Francisco (éds.), Coquimbo-Chile 2012, 199-214.

²⁶ LAGARDERE, Vincent, *Histoire et société en Occident musulman au Moyen Âge, Analyse du Mi`yār d'al-Wanšārīsī*, Madrid 1995, 454.

La maîtrise d'un élément aussi vital, indispensable à des dizaines de milliers d'individus²⁷, là où alternaient sécheresses et pluies diluviennes comme l'ont noté les chroniqueurs, a mis aux prises les différents acteurs de la gestion de l'eau, différents par leurs droits et leur mode d'intervention, de l'autorité politique aux communautés d'habitants²⁸. Il convient donc d'en revenir à ces acteurs, à leur rôle tant dans la gestion de l'alimentation en eau que dans l'arbitrage des litiges liés à cet approvisionnement, afin de suivre la ligne de partage entre initiatives des particuliers et interventions des autorités politiques.

1. L'ALIMENTATION EN EAU DE CORDOUE : LE FAIT DU PRINCE ?

Tout au long de son histoire, Cordoue *andalusí* a été gouvernée par des autorités qui ont participé à la mise en place de structures d'adduction d'eau: du temps des gouverneurs, date un premier *qanāt*, puis, sous les règnes de `Abd al-Raḥmān II et d'al-Ḥakam II, sont aménagées des conduites qui prolongent les aqueducs antiques, toujours utilisés pour approvisionner la ville en eau de la Sierra²⁹. Al-Manṣūr fait construire une vaste citerne souterraine; au XII^e siècle, encore, le gouverneur almoravide dote Cordoue d'une grande roue hydraulique. Quelles sont les finalités de ces interventions ?

1-1. Alimenter les résidences des gouvernants

-au temps de la conquête, la demeure de Muḡīt

La plus ancienne notice faisant référence à une demeure bien alimentée en eau remonte au temps de la conquête; elle est brève et ne permet évidemment pas de connaître ni la nature du système d'adduction d'eau, ni les circonstances de la mise en place de celui-ci, vraisemblablement antérieures à la conquête. Elle atteste simplement qu'une bonne alimentation en eau est considérée comme un trait remarquable de la demeure d'un notable.

L'anecdote est ainsi rapportée par l'anonyme chronique dite *Aḥbār Maḡmū'a*: l'affranchi Muḡīt, à la tête de la troupe qui s'est emparé de Cordoue en 711, a installé sa résidence dans le palais cordouan;

²⁷ Il serait vain de vouloir chiffrer la quantité chaque jour nécessaire, comme l'a signifié, pour l'époque ottomane, A. Raymond: "il n'est pas très aisé de proposer une estimation pour la quantité d'eau qui était nécessaire aux villes. Tout permet de supposer qu'elle ne devait pas être très différente de celle qui était consommée par les villes européennes avant le XIX^e siècle, soit environ 20 ou 30 litres d'eau par habitant et par jour en moyenne (RAYMOND, André, *Grandes villes arabes à l'époque ottomane*, Paris 1985, 156).

²⁸ Sur l'eau, enjeu entre les acteurs de sa gestion, cf. *Eaux et conflits dans l'Europe médiévale et moderne*, 32^e Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, FOURNIER, Patrick et LAVAUD, Sandrine (éds.), Toulouse 2012.

²⁹ PINILLA MELGUIZO, Rafael, "Saneamiento y medio ambiente en la Córdoba islámica (s. VIII-XIII)", dans *Las ordenanzas de limpieza de Córdoba (1498) y su proyección*, Cordoue 1999, 45-46; VENTURA VILLANUEVA, Ángel, "Los acueductos romanos de Córdoba y su rehabilitación omeya", dans *Empúries* (Barcelona) 53 (2002), 113-128.

lorsque Mūsā b. Nuṣayr vient à Cordoue, il lui fait remarquer que le palais doit être réservé au *walī*. Muğīt déplace alors son lieu de vie vers

una casa junto a la puerta de Algeciras, que es la del puente, frontera a la brecha por donde penetraron sus soldados cuando conquistó Córdoba. Era una casa magnífica, con abundante agua, olivos y otros árboles frutales, y se llamaba *Al-Yoççena*. Había sido propiedad del rey a quien hizo cautivo, y tenía un soberbio palacio, que tomó el nombre de *palacio de Moguits*³⁰.

-753-754/136: le *qanāt* de `Āmir

Lors du conflit entre le gouverneur Yūsuf al-Fihri (747-756) et le prestigieux chef arabe `Āmir b. `Amr, ce dernier se fortifie dans un terrain qu'il possède à l'ouest de Cordoue, afin de mener la guerre contre le gouverneur; les *Aḥbār Mağmū'a* narrent ainsi l'épisode: "en una huerta (*munya*) que tenía al poniente de Córdoba [*`Āmir*] construyó una fortaleza, que se llamó Canat Amir, y rodeó de muralla a una gran extensión de terreno, pensando convertirla en una ciudad, y hacer construcciones bastantes para reunir partidarios y mantener la guerra contra Yóçuf³¹". Le passage est interprété par Miquel Barceló de la manière suivante: puisqu'il n'y a aucun sens à construire une forteresse appelée Canat et, ensuite, à entourer d'une muraille un vaste terrain, la leçon *ḥ.z.r.*, enclore, rendre inaccessible, qu'Emilio Lafuente avait traduite par 'construisit une forteresse', doit être corrigée en *ḥ.t.r.*, forme encore vacillante de *ḥaṭṭāra*, nom du *qanāt* dans la région de Marrakech³². `Āmir fait donc installer une canalisation dans sa *munya*, afin d'approvisionner sa résidence convertie en ville fortifiée, base retranchée permettant de lutter contre le gouverneur.

En quoi consiste cette canalisation ? Pour Miquel Barceló, qui rappelle cependant que *qanāt* peut avoir le sens de canal dans la partie orientale d'al-Andalus, il s'agit d'une captation profonde et souterraine de l'eau dont la technique est donc connue en al-Andalus dès le milieu du VIII^e siècle³³. La révolution du *qanāt*, originaire de Perse, consiste en effet à exploiter les eaux souterraines par le creusement de galeries drainantes et elle requiert des compétences techniques et scientifiques complexes, connaissances pédologiques, maîtrise de l'art du nivellement des eaux et du calcul des pentes, que rapporte l'Iranien al-Karaḡī (m. 1019) dans son *Traité de l'exploitation des eaux souterraines*³⁴. Toutefois, le terme *qanāt* a aussi le signifié de tuyau de conduite, canalisation, conduite d'eau³⁵, les lexiques d'arabe *andalusí* lui attribuant le signifié de canal et non de mine ou de tunnel, selon Robert Pocklington³⁶; ces variantes sémantiques s'expliquent aisément par le fait que tout *qanāt*

³⁰ *Ajbar Machmuâ*, trad. E. Lafuente y Alcántara, Madrid 1867, 33.

³¹ *Ajbar Machmuâ...*, 67-68.

³² BARCELÓ, Miquel, "Qanāt(s) a al-Andalus", dans *Documents d'anàlisi geogràfica* (Barcelona) 2 (1983), 3-22.

³³ BARCELÓ, Miquel, "La cuestión del hidraulismo andalusí", dans *El agua que no duerme...*, 38.

³⁴ EL FAÏZ, Mohammed, *Les maîtres de l'eau, Histoire de l'hydraulique arabe*, Arles 2005, 137-173.

³⁵ DOZY, Reinhardt, *Supplément aux dictionnaires arabes*, Leiden 1881, t. II, 414.

³⁶ POCKLINGTON, Robert, "Toponimia y sistemas de agua en el Sharq al-Andalus", dans *Agua y poblamiento musulmán*, Benissa 1988, 103-114.

comporte un tronçon en surface pour amener l'eau jusqu'à l'habitat. Un glissement sémantique voisin a joué d'ailleurs pour le terme *ḥaṭṭāra* qui désigne, au Maroc, à la fois le puits à balancier et le système des galeries drainantes souterraines³⁷. Le *qanāt* mis en place par `Āmir pour alimenter son camp retranché n'est donc pas forcément une galerie drainante souterraine; il est peu plausible que ce personnage, certes possessionné à l'ouest de Cordoue³⁸, mais qui disparaît très vite de la scène politique cordouane, ait pu entreprendre des travaux aussi importants et complexes: il a dû se contenter de mettre en place une canalisation d'amenée d'eau en dérivant un aqueduc antique³⁹. Dès les premiers temps de l'histoire islamique de Cordoue, un notable de la ville qui prétend au pouvoir se préoccupe donc de renforcer l'alimentation en eau de sa résidence; une vingtaine d'années plus tard, au moment où `Abd al-Raḥmān I^{er} transforme Cordoue pour en faire sa capitale, il prend soin également de l'adduction d'eau de la ville, sans doute en faveur de son palais ou de la grande-mosquée, remodelés à partir de 785: une infrastructure hydraulique visant à approvisionner Cordoue depuis la montagne voisine a en effet été documentée archéologiquement et datée par un dirham de 772⁴⁰.

-la canalisation de `Abd al-Raḥmān II (822-852)

Au milieu du X^e siècle, al-Rāzī fait allusion, dans la partie géographique de son œuvre, à une canalisation qui alimente le palais émiral: "au nord de la ville s'étend une chaîne montagneuse couverte d'arbres et de nombreux vignobles. C'est à partir de cette chaîne qu'on amène l'eau à l'Alcázar royal par une canalisation en plomb⁴¹". Al-Rāzī donne davantage de détails sur la mise en place de cette conduite dans la partie historique de son œuvre, aujourd'hui perdue et partiellement conservée par des auteurs plus tardifs, dont le grand chroniqueur cordouan Ibn Ḥayyān: "el emir `Abd al-Raḥmān b. al-Ḥakam [...] trajo agua dulce hasta su Alcázar desde las cimas de las montañas, perforando para ello las duras rocas hasta conducirla a su palacio con bien trazado plan, con el que consiguió abundantes aguas para beber y para las conducciones de su parque⁴²".

Une notice presque semblable, qu'Ibn Ḥayyān compile du livre d'Ibn Mu`āwiya⁴³, stipule que l'émir "fue el primero que trajo agua dulce de manantial desde las cimas de los montes a su Alcázar en Córdoba, consiguiendo abundancia de líquido para beber y regar su jardín⁴⁴". L'information, indice de son importance aux yeux des auteurs médiévaux, est reproduite à plusieurs reprises, y compris par des

³⁷ EL FAÏZ, Mohammed, *Les maîtres de l'eau...*, 352, note 20.

³⁸ Il a par ailleurs laissé son nom, toujours à l'ouest de Cordoue, à un cimetière et à une porte.

³⁹ Selon Ángel Ventura Villanueva, "Los acueductos romanos de Córdoba...", 125, il ne s'agit que de la réutilisation d'une structure romaine.

⁴⁰ MORENA LÓPEZ, José Antonio, "Nuevas aportaciones sobre el *Aqua Vetus Augusta* y la necrópolis occidental de *Colonia Patricia Corduba*", dans *Anales de Arqueología Cordobesa* 5 (1994), 155-179.

⁴¹ AL-RĀZĪ, "La description de l'Espagne d'Aḥmad al-Rāzī. Essai de reconstitution de l'original arabe et traduction française", par É. Lévi-Provençal, dans *Al-Andalus* 18 (1953), 64-65.

⁴² IBN ḤAYYĀN, *Crónica de los emires Alḥakam I y `Abdarrāḥmān II entre los años 796 y 847 (Al-Muqtabis II-1)*, trad. M. `Alī Makkī et F. Corriente, Saragosse 2001, 171-172.

⁴³ Selon les traducteurs du *Muqtabis II-1* (345), il s'agit sans doute du fils de Mu`āwiya b. Hišām al-Qurašī al-Šabīnāsī.

⁴⁴ IBN ḤAYYĀN, *Crónica de los emires...*, 172.

Orientaux; ainsi, le chroniqueur de Mossoul Ibn al-Aṭīr (1160-1233) note-t-il que “c’est à lui [ʿAbd al-Raḥmān II] aussi qu’on doit les premiers travaux d’art destinés à amener de l’eau potable à Cordoue même⁴⁵”.

-la noria de ʿAbd Allāh (888-912)

La résidence favorite de ʿAbd al-Raḥmān III au début de son règne est la Munyat al-Nāʾūra, que l’émir ʿAbd Allāh avait fait édifier au bord du fleuve; Évariste Lévi-Provençal l’avait ainsi présentée: “située au bord du Guadalquivir, au-delà de l’esplanade d’al-Muṣāra, sur un vaste terrain que le grand-père d’al-Nāṣir avait acheté avant son avènement, elle s’élevait au milieu d’un vaste parc et de jardins irrigués par une machine hydraulique qui montait l’eau du fleuve⁴⁶”. La noria qui a donné son nom à la résidence d’agrément servait vraisemblablement à alimenter en eau uniquement la *munya*, comme l’aqueduc que fait ensuite aménager ʿAbd al-Raḥmān III.

-l’aqueduc de ʿAbd al-Raḥmān III

Ce magnifique aqueduc, décrit avec force détails par al-Maqqarī (Tlemcen, 1577-Le Caire, 1632) à partir d’une source *andalusí*, amène l’eau des montagnes jusqu’à la Munyat al-Nāʾūra, par un ensemble de canalisations posé sur des arcs. Le précieux liquide se déversait dans un bassin surmonté d’un lion superbe, couvert d’or et dont les yeux étaient des joyaux; l’eau entrait par le dos de l’animal et sortait par la bouche de celui-ci, de telle sorte que la fontaine impressionnait vivement tous ceux qui la voyaient pour la première fois⁴⁷. L’aqueduc sert exclusivement à alimenter la résidence de l’Omeyyade et l’excédent d’eau est rejeté dans le fleuve: “after supplying this palace, and irrigating with profusion every corner of its garden, notwithstanding their great extent, the superabundant water went to augment the Guadalquivir”.

-la grande noria de Tašufīn (1136-1137)

Le gouverneur almoravide de Cordoue Tašufīn, fils de l’émir ʿAlī b. Yūsuf, fait construire en 1136-1137 une grande noria qui est peut-être l’Albolafia⁴⁸: cette roue hydraulique de 15 m de diamètre, appuyée sur une structure en pierre de taille et pourvue d’un canal servant à capter l’eau, est posée sur des arcs outrepassés en partie conservés; l’Albolafia, qui figure sur le sceau de la ville au XIV^e siècle, se trouvait au sud de l’Alcázar et servait à alimenter celui-ci⁴⁹.

⁴⁵ IBN AL-AṬĪR, *Annales du Maghreb et de l’Espagne*, trad. E. Fagnan, Alger 1898, 231. La même notice est reproduite par des auteurs plus tardifs, comme l’Égyptien al-Nuwayrī (1279-1333).

⁴⁶ LEVI-PROVENÇAL, Évariste, *Histoire de l’Espagne musulmane*, Leyde-Paris 1950, t. 1, 132-133: la source de l’information est omise.

⁴⁷ AL-MAQQARĪ, *The History of the Mohammedan dynasties in Spain*, trad. P. de Gayangos, Londres 1840, rééd. 2002, t. I, 241.

⁴⁸ PINILLA MELGUIZO, Rafael, “Saneamiento y medio ambiente...”, 45 émet un doute sur cette identification, admise depuis les travaux d’É. Lévi-Provençal et de L. Torres Balbás.

⁴⁹ TORRES BALBÁS, Leopoldo, “La Albolafia de Córdoba y la gran noria toledana”, dans *Al-Andalus* 7 (1942), 461-469.

1-2. Approvisionner la grande-mosquée

-les timides infrastructures émiraies

Dès le règne d'Hišām I^{er} (788-796), il a dû exister une structure d'adduction d'eau pour alimenter le bassin aux ablutions que l'émir fait aménager: "c'est ce prince qui a mis la dernière main aux galeries de la grande mosquée de Cordoue [...] et a fait installer le magnifique bassin aux ablutions⁵⁰". Il faut attendre un siècle pour retrouver trace de travaux dans les infrastructures hydrauliques de la grande-mosquée: al-Mundīr (886-888) œuvre à des restaurations dans l'édifice, qui touchent les galeries et le réservoir; selon al-Maqqarī, "il remet le réservoir (*siqāya*) à neuf⁵¹".

-966-967: la canalisation d'al-Ḥakam II

Sous al-Ḥakam II, la canalisation d'amenée d'eau de `Abd al-Raḥmān II, qui aboutissait au palais, est prolongée jusqu'à la grande-mosquée où elle alimente des réservoirs et des bassins à ablutions, ainsi que le rapporte le Cordouan Ibn Baškuwāl (1101-1183), dans une notice conservée par al-Maqqarī:

[al-Ḥakam II] avait fait démolir l'ancienne *Mid'ā* qui était située dans la cour de la mosquée et qui était alimentée en eau par le puits d'al-Sāniya⁵². Pour remplacer cette *Mid'ā*, il en construisit quatre nouvelles sur les côtés est et ouest. [...] L'eau y court sans cesse jour et nuit dans des canalisations⁵³ qui viennent du pied de la montagne de Cordoue et qui déversent l'eau dans des bassins de marbre. Le surplus de cette eau potable est conduit vers des fontaines⁵⁴ situées vers les portes de cette mosquée sur les trois côtés est, ouest et nord. Une partie de ce liquide est dirigée vers trois fosses en forme de bassin de marbre⁵⁵.

Ibn `Idārī, compilateur du Maghreb occidental toujours actif en 1312-1313, fournit quelques précisions sur la conduite d'amenée d'eau et situe l'aménagement dans le temps:

L'eau commença à remplir les réservoirs (*siqāyāt*) de la mosquée principale et les deux bassins à ablutions occidental et oriental. C'était une eau pure provenant d'une source située dans la montagne de Cordoue et pour laquelle on avait fouillé la terre; elle était amenée dans une conduite de pierre (*qanāt*) solidement et artistiquement construite, dans laquelle se trouvaient des tuyaux de plomb pour éviter que l'eau se souillât. Elle commença à couler le vendredi 10 çafar (25 janv. 967), et c'est à ce propos que Mohammad [ben Motarrif] ben Chokheyç dit dans une *kaçida*:

⁵⁰ IBN `Idārī, *Al-Bayano'l-Mogrib*, trad. E. Fagnan, Alger 1904, t. II, 109.

⁵¹ Ainsi traduit dans GOLVIN, Lucien, *L'art hispano-musulman*, Paris 1979, 32. Selon la traduction de P. de Gayangos (AL-MAQQARĪ, *The History...*, 219): "[he] repaired several rents in the walls, dans made other material improvements in the building».

⁵² *Bi'r al-ṣaniya*: puits alimenté par la traction animale, la *noria de sangre*, que P. de Gayangos avait traduit par "water drawn by beasts" (AL-MAQQARĪ, *The History...*, 226).

⁵³ Dans un canal (*al-sāqiya*) selon P. de Gayangos (AL-MAQQARĪ, *The History...*, 499).

⁵⁴ Selon P. de Gayangos (AL-MAQQARĪ, *The History...*, 226 et 499): "was distributed into three canals (*qanāt*, pl. *qanawāt*) [...] and flowed into two immense fountains (o cisterns: *al-ğūbb*, pl. *al-ğawābb*) (sic)".

⁵⁵ GOLVIN, Lucien, *L'art hispano-musulman*, 36; AL-MAQQARĪ, *The History...*, 226.

[*Basīt*] Tu as déchiré les flancs de la terre pour y trouver des flots de l'eau la plus pure que tu amènes au temple tant pour purifier les corps, quand ils sont souillés, que pour abreuver les humains quand ils sont assoiffés. Tu as ainsi, fait à la fois, chose rare, un acte glorieux et une bonne œuvre, à l'intention d'un peuple dont tu es le pasteur et le protecteur⁵⁶.

Dans le secteur oriental du site de Cercadilla est apparue une canalisation dont la construction a été mise en relation avec le *qanāt* d'al-Ḥakam II: un aqueduc de la fin du II^e siècle fut utilisé pour construire cette conduite d'amenée d'eau, une dérivation de la canalisation romaine ayant permis d'alimenter les édifices publics; c'est un tronçon de la canalisation souterraine restaurée par al-Ḥakam II avec ses deux phases romaine et califale qui a été documenté par l'archéologie dans le faubourg nord-ouest de la ville⁵⁷.

-991-994: la citerne d'al-Manṣūr

Parmi les travaux réalisés par al-Manṣūr dans la grande-mosquée entre 991 et 994, un manuscrit anonyme postérieur à 1183 évoque l'aménagement de citernes: "hizo tambiénaljibes para recoger el agua de lluvia bajo el patio de la mezquita mencionada, y lo remató con la máxima perfección⁵⁸". La notice se retrouve chez Ibn `Idārī: "dans la cour, il fit creuser le grand puits, qui est aussi large que le périmètre d'approche (*finā*)⁵⁹". Et l'information est rapportée dans le *Dīkr bilād al-Andalus*, chronique anonyme rédigée au Maghreb entre 1344 et 1489: "hizo tambiénaljibes para almacenar el agua de la lluvia en el patio de la mezquita⁶⁰".

Il s'agit bel et bien d'une citerne, c'est-à-dire d'une structure faite pour stocker l'eau et non pour atteindre une nappe d'eau souterraine: Ibn `Idārī emploie lui aussi le terme *al-ḡubb*⁶¹ et, aujourd'hui encore, il existe sous la cour de la grande-mosquée une citerne de plan quadrangulaire de 14,5 m de côté, de 5 m de profondeur, dont l'espace est partagé en neuf compartiments articulés par quatre piliers cruciformes. Elle pouvait contenir 390 m³ d'eau, recueillie de la toiture de la salle de prières et des portiques⁶². Le pluriel qui figure dans le *Dīkr* peut trouver son origine dans la division de la citerne en compartiments. Pour quelle raison al-Manṣūr fit-il creuser une telle citerne, alors que la mosquée était alimentée par une canalisation d'amenée d'eau et pourvue de réservoirs: l'approvisionnement existant s'avérait-il vraiment insuffisant ou voulait-il manifester sa piété ?

1-3. Bénéficiaire à tous: les fontaines publiques

⁵⁶ IBN `Idārī, *Al-Bayano'l-Mogrib*, 396-397; *Kitāb al-Bayān al-Muḡrib*, éd. G.S. Colin et E. Lévi-Provençal, Leyde 1951, t. II, 256.

⁵⁷ MORENO Maudilio, MURILLO Juan F., VENTURA Ángel, CARMONA Silvia, "Nuevos datos sobre el abastecimiento de agua a la Córdoba romana e islámica", dans *Arte y Arqueología* 4 (1997), 13-23.

⁵⁸ CASTELLÓ MOXÓ, Francisco, "Descripción nueva de Córdoba musulmana. Traducción y notas", dans *Anuario de Filología* (Barcelona) 2 (1976), 141. Ce manuscrit anonyme est présenté comme postérieur à al-Ḥiḡārī (m. 1155) et à Ibn Baṣkuwāl (1101-1183).

⁵⁹ IBN `Idārī, *Al-Bayano'l-Mogrib*, 478.

⁶⁰ *Dīkr*, *Una descripción anónima de al-Andalus*, éd. et trad. L. Molina, Madrid 1983, 194.

⁶¹ IBN `Idārī, *Kitāb al-Bayān...*, 308.

⁶² PAVON MALDONADO, Basilio, *Tratado de arquitectura...*, 20-22.

-886-887: la vasque de marbre de `Abd al-Raḥmān II

L'eau amenée jusqu'au palais par la canalisation de `Abd al-Raḥmān II achève sa course dans une vasque aménagée devant la résidence émirale: selon al-Rāzī, que compile Ibn Ḥayyān, "hizo llegar el excedente al pilón ante [la puerta] meridional central de su Alcázar, la llamada Puerta del Jardín, donde se vertía en una pila de marmol a la que tenía acceso toda la gente que iba a su Alcázar o pasaba por él, con gran provecho de todos⁶³". Al-Rāzī précise que "el pilón instalado en el empedrado frente a la puerta meridional del Alcázar fue puesto en funcionamiento en el año 273/886-887⁶⁴". Cette vasque à laquelle tous les Cordouans pouvaient s'approvisionner fait penser à une institution plus tardive, développée à partir du XII^e siècle, le *sabīl*, point d'eau public aménagé grâce à la générosité et à la charité d'une personne privée et qui fournit gratuitement l'eau potable aux passants, répondant à l'injonction coranique de donner à boire aux assoiffés. L'institution du *sabīl* est une fondation charitable entretenue par un bien habou⁶⁵: les chroniqueurs ne signalent cependant rien de tel pour la vasque de `Abd al-Raḥmān II, alors que l'institution du habou se développe au IX^e siècle, dans le milieu de l'élite cordouane⁶⁶.

-918-919/306: la bouche de fontaine de `Abd al-Raḥmān III

Une quarantaine d'années plus tard, `Abd al-Raḥmān III est à l'origine d'un aménagement similaire par le caractère public du dispositif et par l'emplacement devant l'une des portes du palais, celle qui se trouve au nord-est du bâtiment cette fois. Selon le Cordouan `Arīb (m. 980), qui fréquente assidûment la cour califale, "este año [306/918-919], al-Nāṣir hizo construir el surtidor que hay ante la puerta del alcázar conocida por Puerta de la justicia (*bāb al-'adl*)⁶⁷". L'information est développée par la chronique anonyme de `Abd al-Raḥmān III, rédigée entre celle de `Arīb et celle d'Ibn Ḥayyān, due peut-être à al-Ma`āfirī (Cordoue, 959-Murcie, 1039):

el año 306 dió orden al-Nāṣir [...] de que se construyese un pilón (*al-siqāya*) en la fuente de caño (*al-fawwāra*) que había entre la esquina del Alcázar y la puerta de éste llamada Puerta de la Celosía (*bāb al-mušabbak*). La construcción se hizo con todo esmero y se le pusieron tres tazas alimentadas de agua, para comodidad de los que venían a ella. Quedó todo terminado dentro del año, y fué obra de muy grande utilidad (*al-manfa`a*)⁶⁸.

⁶³ IBN ḤAYYĀN, *Crónica de los emires...*, 171-172. La notice qu'Ibn Ḥayyān compile du livre d'Ibn Mu`āwiya est semblable à celle qu'il emprunte à al-Rāzī: l'émir "construy[ó] para el excedente un pilón a la puerta de su palacio para uso general".

⁶⁴ IBN ḤAYYĀN, *Crónica de los emires...*, 172.

⁶⁵ BOSWORTH, Clifford Edmund et BEHRENS-ABOUSEIF, Doris, "Sabīl", dans *Encyclopédie de l'Islam*, 2^e éd., Leyde 1995, t. VIII, 699-702. *Siqāya*: de *saqā*, donner à boire.

⁶⁶ GARCÍA SANJUÁN, Alejandro, *Hasta que Dios herede la tierra, Los bienes habices en Al-Andalus (siglos X al XV)*, Huelva-Séville 2002, 87-93.

⁶⁷ *La crónica de `Arīb sobre al-Andalus*, trad. J. Castilla Brazales, Grenade 1992, 154.

⁶⁸ *Una crónica anónima de `Abd al-Raḥmān III al-Nāṣir*, éd. et trad. É. Lévi-Provençal et E. García Gómez, Madrid-Grenade 1950, 57 (éd.) et 126 (trad.).

La même chronique répète l'information, de manière plus sèche, quelques paragraphes plus loin: "en este año ordenó al-Nasir construir la fuente (*al-fawwāra*), al lado de la puerta del Alcázar de Córdoba⁶⁹". La notion d'utilité publique d'un côté, la terminologie employée de l'autre incitent à considérer les fontaines des Omeyyades comme des fondations charitables; n'oublions pas, en effet, que l'institution du *sabīl* est dite *siqāya* à Fès où il existe 80 fontaines publiques sous les Almohades.

-le *qanāt* de 939-940

Une inscription, découverte à Cordoue et conservée au Musée Archéologique de la ville, publiée par Amador de los Ríos, puis intégrée par Évariste Lévi-Provençal à son recueil d'inscriptions arabes d'Espagne, conserve un fragment d'un texte de construction stipulant ceci:

(la construction en fut terminée) à la fin de ṣafar de l'année 329 (3 décembre 940). Le début des travaux de cette canalisation (*qanāt*), à partir de son point de départ, avait eu lieu en ṣawwāl de l'année 328 (10 juillet-7 août 940). L'ensemble de cette entreprise fut exécuté sous la direction de son affranchi, de son vizir et préfet de police, `Abd Allāh, fils de Badr⁷⁰.

Selon Évariste Lévi-Provençal, l'inscription commémore une fondation d'utilité publique ordonnée par le calife `Abd al-Raḥmān III et exécutée par `Abd Allāh, fils du premier ministre Badr. Ce personnage a d'abord rempli les fonctions de secrétaire, entre novembre 913 et mai 915, avant d'être nommé vizir et préfet de police⁷¹. Quant à la finalité de la canalisation, l'arabisant note qu'elle nous échappe:

il est peu probable qu'elle fut construite pour alimenter la grande-mosquée de Cordoue, car, si l'on en croit un passage très explicite d'Ibn Baṣkuwāl cité par al-Maḳḳarī, ce fut le successeur d'an-Nāṣir, son fils al-Ḥakam al-Mustaṣṣir, qui le premier fit amener de l'eau courante dans le *ṣaḥn* du sanctuaire: il ordonna la démolition du bassin d'ablutions situé dans ce *ṣaḥn* et dans lequel l'eau arrivait d'un puits au moyen d'une noria, et la construction, à la place, de quatre chambres d'ablutions alimentées en eau par une canalisation (*kanāt*) amenée de la Sierra Morena jusqu'à la mosquée⁷².

S'agit-il d'une canalisation servant à amener l'eau à une autre fontaine publique de Cordoue ? Al-Rāzī suggère en effet, à propos de la canalisation qui alimente l'Alcázar, que d'autres fontaines ou réservoirs étaient dispersés dans la ville et ses faubourgs: "de l'Alcázar, l'eau est conduite à la ville et à d'autres endroits où l'on vient se ravitailler⁷³". Par ailleurs, al-Dabbī (Vélez-Rubio ou Vélez-Blanco, 1155-Murcie, 1203) mentionne, dans son dictionnaire bio-bibliographique, l'existence de deux

⁶⁹ *Una crónica anónima...*, 59 (éd.) et 130 (trad.).

⁷⁰ LEVI-PROVENÇAL, Évariste, *Inscriptions arabes d'Espagne*, Leyde-Paris 1931, 5-7.

⁷¹ LEVI-PROVENÇAL, Évariste, *Inscriptions arabes...*, 6-7: il reste préfet de police jusqu'en 962.

⁷² LEVI-PROVENÇAL, Évariste, *Inscriptions arabes...*, 6.

⁷³ AL-RĀZĪ, "La description de l'Espagne...", 64-65.

fontaines publiques dans le faubourg occidental, la `Ayn Qubbas et la `Ayn Funt Awrya, qui s’approvisionnaient à partir de l’aqueduc romain restauré par al-Ḥakam II pour amener l’eau à la grande-mosquée⁷⁴; une partie de cette canalisation souterraine a été documentée par la fouille au nord-ouest de la ville, dans la zone du Plan Parcial Renfe, qui prolonge le faubourg de Cercadilla⁷⁵. Dans le faubourg oriental, un certain Farqad construit une fontaine sur l’ordre et pour l’agrément de Hišām I^{er}, cette `Ayn Farqad laissant son nom à un quartier du faubourg oriental de Cordoue⁷⁶. Enfin, Muqaddam, proche serviteur d’Ibn Abī `Āmir, dirige la construction de fontaines comme le rapporte Ibn Ḥazm⁷⁷: se conjuguent là initiatives privée et étatique, dans un équilibre qui reste à analyser.

Si les autorités de Cordoue se sont préoccupées, dès leur venue au pouvoir, de l’adduction d’eau de leurs résidences cordouanes, elles interviennent plus timidement, à compter du dernier quart du IX^e siècle, en faveur de l’intérêt général, en garantissant l’alimentation en eau de la grande-mosquée, en faisant installer deux fontaines publiques devant des portes du palais, ainsi, peut-être, que d’autres structures hydrauliques dans la ville. Derrière ce souci d’œuvrer en faveur de l’intérêt de tous, se trouve plutôt la volonté de se concilier la grâce divine qu’une véritable intention de ne pas rester à l’écart d’une structure vitale pour la ville, puisque les entreprises individuelles contribuent alors bien davantage à l’approvisionnement quotidien en eau potable: il est frappant de constater que l’excédent de l’eau amenée par l’aqueduc de `Abd al-Raḥmān III jusqu’à sa résidence favorite vient grossir les eaux du fleuve et ne bénéficie pas à l’intérêt général.

2. ENTREPRISES INDIVIDUELLES ET COMMUNAUTAIRES DANS L’ALIMENTATION EN EAU DE CORDOUE

2.1. L’alimentation des maisons

Dans leurs considérations sur l’approvisionnement en eau de la maison *andalusí*, Julio Navarro et Pedro Jiménez rappellent les différents systèmes présents dans la Péninsule, recueillir l’eau de pluie, creuser un puits, capter l’eau d’une source ou d’un fleuve, une partie importante de l’alimentation en

⁷⁴ NAVARRO PALAZÓN, Julio et JIMÉNEZ CASTILLO, Pedro, “El agua en la ciudad andalusí”, 194.

⁷⁵ CARMONA BERENQUER, Silvia, GONZÁLEZ VÍRSEDA, Marina Leonor, LEÓN MUÑOZ Alberto, MORENO ALMENARA Maudilio et MURILLO REDONDO Juan Francisco, “Seguimiento arqueológico del sótano de la Estación de Autobuses de Córdoba y de la urbanización de los viales adyacentes”, dans *Anuario Arqueológico de Andalucía 2000*, Séville 2003, t. III, 268-282.

⁷⁶ LEVI-PROVENÇAL, Évariste, *L’Espagne musulmane au X^e siècle*, Paris 1932, 207, sur la foi d’Ibn al-Faraḍī. À partir de sources qui nécessiteraient cependant une relecture attentive, Rafael Castejón avait cité deux fontaines peut-être publiques, cette *Ainfarkid*, due à un Cordouan, Farkid ben Aun el Dauno, et la *Ain xohda* (CASTEJÓN Rafael, “Córdoba califal”, dans *Bol. Real Academia de Ciencias, Bellas Letras y Nobles Artes de Córdoba* 25 (1929), 318).

⁷⁷ IBN ḤAZM, *Collier de la colombe sur l’amour et les amants*, trad. G. Martinez-Gros, Paris 1992, 89.

eau potable dans les maisons provenant des porteurs d'eau⁷⁸. Dans le cas de Cordoue, quelles sont les solutions employées, sur lesquelles l'archéologie a apporté, tout récemment, d'intéressantes données⁷⁹ ?

-en premier lieu, les puits

Le puits joue un rôle si important dans l'alimentation en eau des maisons cordouanes qu'un auteur de l'Orient lointain s'en fait l'écho au début du X^e siècle, l'Iranien Ibn al-Faḳīh al-Hamaḍānī (m. v. 902-903). Auteur d'une description du monde dont il ne subsiste qu'une version abrégée et dans laquelle al-Andalus ne joue qu'un rôle très mineur⁸⁰, il évoque pourtant Cordoue en ces termes révélateurs quant à l'importance des puits pour l'approvisionnement des maisons: "Cordoue jouit d'un bon climat; on n'a pas besoin de pankas (*hays*) en été; elle possède des sources et des puits; il tombe de la neige sur une montagne dite Šulayr, située à quatre journées de Cordoue; la ville possède des puits d'eau potable limpide et froide; on en boit en été à cause de son extrême fraîcheur⁸¹".

Dans le faubourg de Cercadilla, les fouilles des maisons d'époque califale ont mis au jour de nombreux puits qui atteignent la nappe phréatique située à une profondeur de six à neuf mètres: presque toutes les maisons, indique Elena Castro del Río, possèdent leur propre puits et les cas d'absence de cette structure tiennent aux circonstances de la fouille, qui ont laissé le puits en dehors de la zone fouillée⁸². Des rangées superposées de calcaires et de galets de tailles diverses, assemblés avec de l'argile, forment la cavité de puits au diamètre intérieur très variable, de 0,60 m à 0,94 m; une seule cavité, mise au jour par la fouille de 1999, est pourvue de tuyaux de céramique superposés de 45 cm de diamètre, modalité de construction d'époque almohade, qui fut également découverte dans les maisons fouillées rue A. Maura et Paseo de la Victoria. Parfois, au puits est associé un déversoir, de plan quadrangulaire ou circulaire, aux fonctions esthétiques et pratiques, puisqu'il met en valeur le puits dans la cour tout en permettant de conserver les excédents d'eau; parfois, la margelle du puits s'appuie directement sur le sol, ce qui permet de conduire l'eau vers une canalisation⁸³. Dans certaines maisons, la margelle du puits est décorée: elle présente des traces de moulures appliquées au doigt dans la maison I, mise au jour lors des fouilles de 1998 à l'est de la place, maison singulière par ses

⁷⁸ NAVARRO PALAZÓN, Julio et JIMÉNEZ CASTILLO, Pedro, "El agua en la vivienda andalusí: abastecimiento, almacenamiento y evacuación", dans *Verdolay* (Murcia 7 (1995), 401-412.

⁷⁹ Ainsi, sur les systèmes d'approvisionnement en eau: APARICIO SÁNCHEZ, Laura, "Redes de abastecimiento y evacuación de agua en los arrabales califales de Córdoba", dans *Arte, Arqueología e Historia* 15 (2008), 237-256. Et sur le stockage: HARO TORRES, Miguel et CAMACHO CRUZ, Cristina, "Dos formas de almacenar el agua. Ronda oeste", dans *Arte, Arqueología e Historia* 14 (2007), 197-204.

⁸⁰ Les parties de son ouvrage sont, par ordre décroissant d'importance: Iran, Arabie, Iraq, Syrie, Egypte, le pays des Rūm, Ġazīra, Nubie, Abyssinie; le Maġrib, qui comprend al-Andalus, et le Soudan sont réduits à un résumé.

⁸¹ IBN AL-FAQĪH AL-HAMAḌĀNĪ, *Abrégé du Livre des pays*, trad. H. Massé (†), Damas 1973, 108.

⁸² CASTRO DEL RÍO, Elena, *El arrabal de época califal de la zona arqueológica de Cercadilla: la arquitectura doméstica*, Cordoue 2005, 104-106.

⁸³ CASTRO DEL RÍO, Elena, *El arrabal de época califal...*, 105-106.

vastes dimensions⁸⁴. Des puits ont été découverts dans des maisons d'autres secteurs de la ville, comme dans la partie méridionale de la zone d'expansion occidentale⁸⁵. Les puits sont en général circulaires, même si un puits de plan quadrangulaire, de grandes dimensions et lié à une propriété périurbaine, à fonction de puits-citerne, a été mis au jour dans le faubourg ouest⁸⁶.

La diversité des puits, par leur emplacement dans la cour, le traitement de l'espace environnant et les caractéristiques des margelles⁸⁷, indique bien que le puits relève de l'entreprise individuelle. Sa gestion au quotidien revenait aux femmes, chargées des tâches domestiques et, partant, de puiser l'eau, l'approvisionnement de la maison étant une tâche féminine, comme le rappelle Cristina Segura: "en las sociedades urbanas [...] era necesario que las mujeres de la familia se ocuparan, como en el campo, de tener la casa aprovisionada con el agua suficiente para el consumo familiar⁸⁸". Il est en revanche prématuré de voir dans ces puits un marqueur de différences sociales, à l'instar de ce que María Isabel del Val a pu signaler pour les villes des royaumes chrétiens à la fin du Moyen Âge: "el agua que se consume en el domicilio familiar marca las diferencias sociales. Y esas diferencias vienen también señaladas por la posibilidad de tener el agua más o menos cerca de la vivienda⁸⁹". Il manque en effet, pour la Cordoue omeyyade, une cartographie de l'ensemble des maisons fouillées avec leurs structures d'approvisionnement en eau pour dessiner, éventuellement, un zonage, qu'il faudra ensuite expliquer par des facteurs sociaux, en termes de niveaux de fortune différents ou d'appartenance à des groupes claniques distincts. L'eau des puits est de bonne qualité et facile d'accès, de telle sorte que beaucoup de maisons s'en sont dotées; toutefois, le puits n'est le seul mode d'approvisionnement en eau des maisons cordouanes où est stockée l'eau de pluie et l'eau amenée par des porteurs.

-en second lieu, stocker l'eau de pluie et l'eau amenée par portage

Ainsi, dans le faubourg de Ruṣāfa, au nord de la ville, la plupart des maisons manque de puits et certaines maisons du faubourg de Poniente en sont dépourvues également; dans cette dernière zone, une citerne a été mise au jour, mais l'absence d'autres structures similaires dans toute la zone fouillée

⁸⁴ FUERTES SANTOS, M^a del Carmen, "Aproximación al urbanismo y a la arquitectura doméstica de época califal del yacimiento de Cercadilla", dans *Arqueología y Territorio Medieval* (Jaén) 9 (2002), 105-126.

⁸⁵ RUIZ LARA, Dolores, MURILLO REDONDO Juan Francisco, MORENO ALMENARA, Maudilio, "Memoria de los trabajos arqueológicos efectuados por la G.M.U. en el 'Vial H' del polígono 3 del Plan Parcial de Poniente y en la Unidad de actuación P-6 del P.G.O.U. de Córdoba (1995-1997)", dans *Anuario Arqueológico de Andalucía 1997*, Séville 2001, t. III, 148-162. Le Polígono 3 est situé entre l'avenue de l'aéroport, au nord, et les rues Abejorreras et Pintor Espinosa, au sud.

⁸⁶ RODERO PÉREZ, Santiago et ASENSI LLÁCER, M^a José, "Un sector de la expansión occidental de la Córdoba islámica: el arrabal de la carretera de Trassierra (II). Sector central", dans *Romula* (Séville) 5 (2006), 295-366.

⁸⁷ MURILLO, Juan Francisco, FUERTES M^a del Carmen et LUNA, Dolores, "Aproximación al análisis de los espacios domésticos en la Córdoba andalusí", dans *Córdoba en la Historia, La construcción de la Urbe*, Cordoue 1999, 129-154.

⁸⁸ SEGURA GRAÍÑO, Cristina, "Sistemas y aprovisionamientos hidráulicos e historia social", dans *Agua y sistemas hidráulicos en la Edad Media hispana*, Madrid 2003, 14.

⁸⁹ VAL VALDIVIESO, M^a Isabel del, "Agua y organización social del espacio urbano", dans *Usos sociales del agua en las ciudades hispánicas a fines de la Edad Media*, Valladolid 2002, 34-35.

indique qu'il s'agit d'un système d'approvisionnement minoritaire⁹⁰. Les citernes sont en effet très peu documentées à Cordoue, surtout par rapport aux puits; une maison avec une citerne peut être située à quelques mètres d'une maison avec un puits, sans qu'on puisse expliquer ce qui a motivé le choix de la citerne au lieu du puits. Les citernes, propres à une maison, sont de petites dimensions, permettant de stocker de 30 à 40 m³ d'eau, avec une exception, la citerne découverte dans la zone du Plan Parcial 0-7, qui recueille les eaux pluviales de trois maisons au moins, grâce à un système complexe de canalisations⁹¹. Comme le puits, la citerne pourrait être considérée comme un marqueur de la condition sociale: elle suppose des travaux pour recueillir l'eau, la laisser décanter, la stocker⁹². Enfin, la *tinaja* permet de conserver l'eau potable, pour la consommation ou les ablutions rituelles: dans la maison n°21 du faubourg de Cercadilla, a été découvert un espace rectangulaire rempli de terre destiné à encastrer la grosse jarre⁹³.

Dans les citernes, est stockée l'eau de pluie qui est utilisée pour l'alimentation humaine, l'auteur du *Calendrier de Cordoue* indiquant justement qu'il n'est pas recommandé de l'employer de cette manière, car elle finit par transmettre des maladies⁹⁴. L'approvisionnement des citernes, soumis aux aléas de la pluviométrie, devait être irrégulier: les chroniqueurs mentionnent en effet, pour l'époque omeyyade, tant des périodes de sécheresse que les Cordouans s'efforcent de combattre par des prières pour la pluie, que de très fortes averses et des tempêtes. L'eau conservée dans les maisons peut également être amenée par des porteurs d'eau, dont l'existence à Cordoue est attestée, dans la première moitié du X^e siècle, par le manuel de *hisba* d'Ibn `Abd al-Ra`ūf⁹⁵; dans le cadre de l'interdiction générale du négoce à l'heure de la prière, il importe de surveiller ces commerçants: "on doit interdire au vendeur d'eau de vendre l'eau le vendredi quand l'Imām commence le prône⁹⁶". En revanche, Ibn `Abd al-Ra`ūf ne donne aucune autre précision sur le travail des porteurs d'eau, à la différence de ce que stipule, pour le début du XII^e siècle et pour Séville, Ibn `Abdūn: il indique qu'il faut leur réserver expressément un endroit où l'eau peut être prélevée dans le fleuve et dont l'accès sera interdit à toute personne n'appartenant pas à leur corporation.

Les porteurs d'eau cordouans puisaient l'eau dans le Guadalquivir, qu'al-Rāzī présente comme un atout pour la ville: "parmi les avantages de Cordoue, il y a le fleuve, dont le cours est toujours égal; il est d'un fort débit dès sa naissance et ne cause pas de grand dommage à son embouchure⁹⁷". Mais il n'est pas impossible non plus qu'ils se soient approvisionnés dans les ruisseaux que comptait la ville et

⁹⁰ RUÍZ NIETO, Eduardo, "Intervenciones arqueológicas en el polígono de Poniente durante los años 1993 y 1994", dans *Anuario Arqueológico de Andalucía 1994*, Séville 1999, t. III, 110.

⁹¹ NAVARRO PALAZÓN, Julio et JIMÉNEZ CASTILLO, Pedro, "El agua en la ciudad andalusí", 177.

⁹² VAL VALDIVIESO, M^a Isabel del, "Agua y organización social...", 38.

⁹³ CASTRO DEL RÍO, Elena, *El arrabal de época califal...*, 107.

⁹⁴ *Le Calendrier de Cordoue*, éd. R. Dozy revue et trad. par Ch. Pellat, Leyde 1961, 184.

⁹⁵ Sur ce personnage, nommé vizir en 931, cf. CHALMETA GENDRON, Pedro, *El 'señor del zoco' en España: edades media y moderna*, Madrid 1973, 382, qui rectifie la datation longtemps supposée de l'œuvre.

⁹⁶ ARIE, Rachel, "Traduction annotée et commentée des traités de *hisba* d'Ibn `Abd al-Ra`ūf et de `Umar al-Garsīfī", dans *Hespéris-Tamuda* 1 (1960), 20.

⁹⁷ AL-Rāzī, "La description de l'Espagne...", 64-65.

dont la présence est attestée tant par l'archéologie que par les sources textuelles: une canalisation qui traverse du nord au sud le site de Cercadilla et qui est documentée sur deux tronçons de 5 m et de 14 m, a servi, à l'origine, à canaliser un ruisseau⁹⁸. À l'est de la ville cette fois, et pour la première décennie du XI^e siècle, la présence d'un ruisseau est évoquée par Ibn Ḥazm, à propos de la beauté d'Ibn Abī `Āmir, que les badauds viennent admirer:

les rues s'en vidaient de passants qui se proposaient soudain de passer devant sa maison, dans la venelle qui va de la petite rivière, près de l'entrée de notre rue, dans le faubourg oriental de Cordoue, jusqu'à la ruelle qui longe le château d'al-Zāhira. C'est là, Dieu ait son âme, que donnait sa maison, qui touchait la nôtre⁹⁹.

2.2. Les structures d'approvisionnement en eau du quartier

Les puits mis au jour par la fouille dans le faubourg de Secunda, sur la rive gauche du fleuve, constituent des structures collectives d'alimentation en eau des quartiers: dans une zone où les maisons n'ont pas de puits alors que le niveau de la nappe est très proche de la surface, ils se trouvent sur des placettes et sont destinés à un usage communautaire¹⁰⁰. Le faubourg de Secunda, peuplé de nombreux artisans et d'ulémas, est détruit après la révolte qui s'y fomenta en 818: faut-il chercher dans la dimension temporelle l'absence de puits dans les maisons, l'habitat d'époque émirale présentant des infrastructures collectives disparues au profit de puits individuels à l'époque califale ? Ou faut-il chercher dans la nature du peuplement l'origine de cette différence ?

C'est pour la même période que le chroniqueur Ibn Ḥayyān, à travers la compilation d'un récit d'Ibn al-Qūṭīyya, a conservé le souvenir d'une citerne associée à une mosquée dans la ville de Cordoue cette fois: en 818, parmi les révoltés du faubourg, se trouve un célèbre savant, Ṭālūt b. `Abd al-Ġabbār al-Ma`āfirī, qui a été disciple de Mālik b. Anas; le personnage est "famoso por su virtud y mérito, cuyo nombre llevan una mezquita y un aljibe dentro de la ciudad, donde vivía"¹⁰¹. *Al-ḥufrah*, rendu ici par citerne, désigne le puits pratiqué pour recevoir les eaux, le réservoir en forme de bassin¹⁰². Le pieux personnage est sans doute à l'origine de la mosquée et de la citerne¹⁰³, qui maintiennent ainsi, par le nom, la mémoire de leur fondateur; elles étaient destinées à l'usage du voisinage, inscrit dans un quartier dont le chroniqueur signale la mixité de l'habitat: le voisin de Ṭālūt est un juif, qui l'accueille dans sa maison toute l'année qui suit la révolte du faubourg, et les deux

⁹⁸ CASTRO DEL RIO, Elena, *El arrabal de época califal...*, 148-149: il s'agit de la structure 938, utilisée ensuite pour évacuer les eaux usées.

⁹⁹ IBN ḤAZM, *Collier de la colombe...*, 132. L'anecdote concerne l'époque où le faubourg d'al-Zāhira est le quartier des fonctionnaires de la cour, soit avant 1009.

¹⁰⁰ CASAL GARCÍA M^a Teresa, "Características generales del urbanismo cordobés de la primera etapa emiral: el arrabal de Saqunda", dans *Anejos de Anales de Arqueología Cordobesa* 1 (2008), 109-134.

¹⁰¹ IBN ḤAYYĀN, *Crónica de los emires...*, 76.

¹⁰² DOZY, Reinhardt, *Supplément...*, t. I, 303.

¹⁰³ On connaît, pour al-Andalus, de pieux personnages ayant fondé des citernes, à l'instar d'un soufi du XII^e siècle, originaire de Velefique, dont un descendant est cadí: GIBERT, Soledad, "Abū-l-Barakāt al-Balafiqī, qāḍī, historiador y poeta", dans *Al-Andalus* 28 (1963), 381-424.

hommes sont liés par “el afecto de vecinos¹⁰⁴”. Enfin, le Cordouan Ibn Baškuwāl (1101-1183) conserve également, dans son dictionnaire des ulémas, la mémoire d’un couple mosquée-structure hydraulique à travers le *masǧid*’ Ayn Ṭār¹⁰⁵.

L’association de la mosquée et de la citerne fait naturellement penser à une situation nettement plus tardive et mieux documentée, celle de la Grenade nasride, où les deux bâtiments entretenaient souvent une étroite relation, formant même parfois partie du même édifice; les citernes des mosquées facilitaient les ablutions rituelles et elles devaient servir aussi à l’alimentation en eau, au moins comme réserve pour les habitants des villes, comme le rappelle Carmen Trillo¹⁰⁶. L’emplacement de la citerne auprès de la mosquée permet par ailleurs d’en confier la gestion à l’autorité religieuse et, partant, d’éviter les abus, voire d’empêcher son appropriation¹⁰⁷: “ubicando las cisternas junto a las mezquitas se garantizaba no sólo la prescripción de las abluciones previas a la oración sino que se ponía el agua al amparo de un lugar sagrado y bajo la protección de los alfaquíes, concedores del derecho y la religión, y, por tanto, a salvo de disputas¹⁰⁸”.

L’utilisation des citernes des mosquées n’a cependant pas échappé aux conflits et elle a fait l’objet, de la part de juristes malékites du Maghreb, d’une forme de règlementation, en réponse à des litiges sur l’usage de l’eau; même si ces *fatwā*’s nous entraînent hors de la Cordoue *andalusí*, elles méritent d’être reproduites, car elles constituent un bon reflet, dans le même univers juridique, du vécu de ces structures collectives d’approvisionnement en eau. À Kairouan, al-Qābīsī (m. 1012) est ainsi interrogé:

Quid de l’utilisation des citernes des mosquées si le fondateur des habous de la mosquée n’en a pas fixé les modalités ? Réponse. On s’en tiendra à la coutume traditionnellement observée à leur sujet: muezzins et imams ne peuvent jouir d’aucun privilège et chaque particulier jouit des mêmes droits sur l’eau des citernes des mosquées bien qu’à notre connaissance une ancienne coutume accordait une certaine priorité à l’imam ou au muezzin. L’eau des citernes en question est destinée aux assoiffés, riches ou pauvres; la réserver aux pauvres est une disposition dont al-Qābīsī déclare ignorer l’origine et le fondement. On ne peut prier sous la direction de quelqu’un qui prive autrui de ses droits abusivement et sans motif valable. L’usage le plus fréquent consiste à ouvrir les citernes des mosquées pendant la canicule et lorsque la population a besoin d’eau¹⁰⁹.

À Fès au XV^e siècle, al-’Abdūsī (m. 1446) est sollicité sur l’affaire suivante:

une mosquée a une citerne (*ǧubb*) alimentée par une canalisation (*sāqīya*) traversant la ville et servant à abreuver les habitants quand l’eau manque ce qui est fréquent vu la pénurie de puits, au moyen d’une canalisation dans chaque rue et

¹⁰⁴ IBN ḤAYYĀN, *Crónica de los emires...*, 77.

¹⁰⁵ Cité dans LEVI-PROVENÇAL, Évariste, *L’Espagne musulmane...*, 208. Cette indication, qu’il convient de rapprocher de la fontaine Farqad, ne peut qu’inciter à une enquête systématique dans les dictionnaires bibliographiques sur le thème de l’aménagement hydraulique de Cordoue.

¹⁰⁶ TRILLO SAN JOSÉ, Carmen, *El agua en al-Andalus*, Málaga 2009, 156-172.

¹⁰⁷ Sur cette éventualité, cf. MADANI, Tariq, “L’eau dans les villes islamiques...”.

¹⁰⁸ TRILLO SAN JOSÉ, Carmen, *El agua en al-Andalus*, 171-172.

¹⁰⁹ LAGARDERE, Vincent, “Droit des eaux et des installations hydrauliques au Magreb et en Andalus aux XI^e et XII^e siècles dans le *Mi’yār* d’al-Wanšārīsī”, dans *Cahiers de Tunisie* 145-148 (1988-1989), 116.

d'un *qādīs*¹¹⁰ par maison. Quand la canalisation a besoin d'être curée on taxe les habitants des maisons de deux ou quatre dirhams. Le seau et la corde de la citerne servant aux ablutions sont payés sur le revenu des habous de la mosquée. Certains habitants des maisons et des voisins de la mosquée viennent puiser à cette citerne en remplissant leurs récipients au moyen du seau et de la corde fournis par l'argent de la mosquée. Cet achat est préjudiciable aux habous et il arrive que le seau tombe dans la citerne. Que prescrire si quelqu'un casse un récipient à ablutions ? Réponse. L'eau de ladite citerne est réservée à la mosquée et nul ne doit venir y puiser pour son usage domestique. Quiconque utilise l'eau de la mosquée coulant dans la canalisation alimentant la citerne doit contribuer à son entretien proportionnellement au profit qu'il en retire. Quiconque laisse choir le seau et la corde dans la citerne doit les récupérer ou en payer le prix. Quiconque brise un récipient à ablutions haboussé doit en payer le prix¹¹¹.

Aux structures collectives d'alimentation en eau des quartiers que sont les puits, les fontaines et les citernes, venaient sans doute s'ajouter des canalisations d'amenée d'eau dont l'existence peut être suggérée par une affaire juridique survenue avant 921, et transmise par le juriste cordouan du XI^e siècle Ibn Sahl¹¹². Le conflit porte sur le déplacement de la porte du bassin aux ablutions d'une mosquée de quartier, la mosquée de `Ağab: la porte, qui donnait autrefois sur la rue, s'ouvre maintenant vers l'intérieur de la mosquée, de telle sorte que se faufilent dans la mosquée des gens qui ne devraient pas y entrer. L'entretien quotidien d'un bassin aux ablutions suppose un approvisionnement en eau suffisant, fourni sans doute par une conduite d'eau, sur le modèle du bassin aux ablutions de la grande-mosquée où une canalisation fait le tour de l'édifice, à l'intérieur de celui-ci¹¹³.

Les particuliers ont donc joué un rôle essentiel, dans la Cordoue *andalusí*, pour mettre en place les structures d'alimentation en eau de leur maison ou de leur quartier. Mais lorsqu'ils viennent s'approvisionner à la fontaine aménagée par l'émir ou le calife, les deux initiatives, celle du prince et celle de l'individu, se rencontrent. Quels rapports ont entretenu ces différents acteurs de la gestion de l'eau ? Dans quelles circonstances ont-ils collaboré ou se sont-ils opposés ?

3. LES RESSORTS DU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME, ENTRE FAIT DU PRINCE ET GESTES DES ACTEURS SOCIAUX

Les interventions respectives des autorités et des individus dans l'approvisionnement en eau de la Cordoue *andalusí* ou, plus généralement, des villes de l'Islam médiéval ont parfois été jaugées à l'aune de la situation des cités antiques: certains insistent, par comparaison avec Rome, sur l'absence de l'intervention de l'État dans l'alimentation en eau, renouant avec le travers de l'École

¹¹⁰ DOZY, Reinhardt, *Supplément...*: tuyau, conduite, canal.

¹¹¹ LAGARDERE, Vincent, *Histoire et société...*, 245.

¹¹² MAZZOLI-GUINTARD, Christine, *Vivre à Cordoue*, 113-114 et 224.

¹¹³ MONTEJO CÓRDOBA, Alberto Javier, "El pabellón de abluciones oriental de la mezquita aljama de Córdoba correspondiente a la ampliación de Almanzor", dans *Cuadernos de la Alhambra* 4 (1999), 209-234.

orientaliste qui examinait les villes de l'islam médiéval non pour elles-mêmes, mais en comparaison avec les villes de l'Antiquité. Pour Ángel Ventura,

el estado islámico, a diferencia del romano, nunca afrontó la construcción de un sistema permanente de abastecimiento de agua corriente a todos los sectores de la ciudad mediante fuentes públicas [...] Los emires repararon parcialmente la red heredada de acueductos romanos, pero para su propio disfrute particular, reconduciéndolos hasta las almunias y alcázares reales o, todo lo más, hasta las salas de abluciones (*mida'a*) de la aljama¹¹⁴.

La comparaison avec Rome se fait parfois pour souligner le rôle des autorités, avec cette fois en toile de fond le débat sur la nature de l'État en al-Andalus, simple voile administratif ou puissance omniprésente¹¹⁵: Julio Navarro et Pedro Jiménez estiment que, “aunque sin duda menos activo que el estado romano, el islámico también emprendió iniciativas hidráulicas de finalidad pública, si bien, en este caso, a veces el promotor es el príncipe, califa o emir, a título personal y con un marcado carácter pío¹¹⁶”. Entre les particuliers, qui jouent le rôle essentiel dans l'alimentation en eau de leur maison, et les autorités cordouanes, à l'origine de quelques interventions en faveur de l'intérêt général, dans un souci de piété plus que d'édilité, la question est maintenant de savoir comment s'imbriquent ces différents acteurs pour faire fonctionner le système d'approvisionnement en eau de la ville.

3-1. Les bases juridiques

L'approvisionnement en eau de Cordoue repose sur deux bases juridiques bien connues et qui doivent simplement être rappelées, le statut complexe de l'eau et le principe de l'absence de tort à autrui.

-le statut de l'eau: publique, privée, ni publique ni privée

Dans sa belle mise au point sur l'eau dans le droit malékite, Francisco Vidal rappelle que la seule limite à l'appropriation de l'eau est le droit de boire (*al-šafa*), au nom duquel chacun peut réclamer de l'eau pour étancher sa soif ou abreuver ses animaux¹¹⁷. Toute personne peut ainsi librement dériver l'eau d'une rivière au fort débit vers sa propriété; en revanche, un canal et l'eau qui y circule

¹¹⁴ VENTURA VILLANUEVA, Ángel, “El abastecimiento histórico de aguas a Córdoba”, dans *Patrimonio Histórico Hidráulico de la Cuenca del Guadalquivir*, Séville 2002, 253.

¹¹⁵ Sur ce débat, qui prolonge sur la question de l'eau les divergences Wittfogel-Glick, voir la mise au point de MALPICA CUELLO, Antonio, “El modelo islámico de ciudad. Reflexiones sobre la madīna andalusī”, dans *XXXIII Semana de Estudios Medievales*, Pamplona 2007, 567-589. Sur la portée limitée des interventions de l'État, ACIÉN ALMANSA, Manuel, “La formación del tejido urbano en al-Andalus”, dans *La ciudad medieval: de la casa al tejido urbano*, Cuenca 2001, 28.

¹¹⁶ NAVARRO PALAZÓN, Julio et JIMÉNEZ CASTILLO, Pedro, “El agua en la ciudad andalusī”, 151-154, qui donnent des exemples d'interventions étatiques. Sur l'intervention de l'État au profit de tous, cf. aussi TRILLO SAN JOSÉ, Carmen, *El agua en al-Andalus*, 136.

¹¹⁷ VIDAL CASTRO, Francisco, “El agua en el derecho islámico. Introducción a sus orígenes, propiedad y uso”, dans *El agua en la agricultura de al-Andalus*, Grenade 1995, 99.

demeurent la propriété commune de ceux qui l'ont aménagé et nul ne peut le considérer comme son bien propre, l'eau étant partagée entre tous. D'où cette affaire, sur laquelle est interrogé le cadî de Cordoue Ibn Rušd (1117-1121):

les habitants d'une localité (*qarya*) disposent d'une canalisation (*sāqiya*) qu'ils utilisent pour irriguer leur terre, leurs vergers et jardins, chacun d'eux disposant d'une part d'eau déterminée, certains jours fixés conformément aux usages de leurs pères et de leurs aïeux, sans que se soit jamais élevé, à ce sujet, le moindre différend. La canalisation traverse une terre appartenant au Sultan et le terrain de l'un de ses usagers. Depuis une dizaine d'années, ce dernier entra en rapport avec le Sultan, construisit un *ḥammām* en contrebas de la canalisation, alors que pareille installation n'y avait jamais existé, et l'alimente avec l'eau de la canalisation. Puis il y établit un moulin, ouvrant et modifiant la canalisation afin de l'alimenter. Les autres usagers qui sont ses cousins s'y opposent. Le Sultan ignore tout de cette affaire bien qu'une partie de la canalisation soit située sur sa terre. Réponse. Si le propriétaire du bain maure n'a pas droit à l'eau qui traverse son terrain, il ne peut en disposer qu'avec l'autorisation de ses propriétaires légitimes¹¹⁸.

Le statut du puits dépend de l'intention de celui qui l'a creusé: si celui qui fore un puits œuvre pour l'utilité publique, l'eau appartient à tous et le constructeur a les mêmes droits que les autres usagers; si celui qui fore un puits travaille pour son utilité personnelle, le puits et l'eau lui appartiennent. Selon son origine, l'eau a donc un statut différent: les grandes masses d'eau, celle du fleuve par exemple, sont communes à tous et ne peuvent faire l'objet d'une appropriation; l'eau d'un canal artificiel ou d'un puits est la propriété privée de l'individu ou du groupe de personnes à l'origine de l'aménagement. Il existe enfin des eaux au statut mixte, ni public, ni privé; il s'agit des puits et fontaines installés en dehors de la propriété privée, sans que soit formulée l'intention d'appropriation, qui convertit la structure hydraulique en bien privé: si l'aménagement est d'utilité publique, l'eau est commune à tous; en revanche, si l'aménagement se fait à titre privé, le fondateur a le droit de se servir en premier, mais il n'a pas le droit de vendre l'eau¹¹⁹.

-l'absence de tort à autrui

C'est sur le *ḥadīṭ* fondamental "*lā ḍarar wa lā ḍirār*", "ne nuis point à autrui" ou "nul dommage entre vous", que se fondent les juristes pour régler les litiges de voisinage: il protège des torts infligés par un tiers, tout en soulignant l'interdiction de causer un dommage à autrui; la notion de réciprocité y est en effet essentielle, un mal ne pouvant être supprimé par un mal plus grand encore. Autrement dit, il faut certes empêcher un individu de faire subir un préjudice à autrui, mais sans lui nuire de manière excessive.

L'application pratique de ce principe transparait à travers l'avis rendu par Ibn Rušd, cadî de Cordoue (1117-1121), à propos d'"un cours d'eau [qui] passe par des jardins où il actionne des moulins appartenant à des particuliers. L'un d'eux construit des latrines et affirme que cela ne pollue

¹¹⁸ LAGARDERE, Vincent, *Histoire et société...*, 359-360.

¹¹⁹ VIDAL CASTRO, Francisco, "El agua en el derecho islámico...", 99-110.

pas l'eau; les autres soutiennent le contraire. Réponse. On donnera gain de cause à ceux qui en réclament la suppression¹²⁰».

3-2. Une gestion aux mains des particuliers

La gestion des structures hydrauliques du quartier incombe aux habitants de celui-ci: dans l'affaire, ci-dessus évoquée, du déplacement de la porte du bassin aux ablutions de la mosquée de `Ağab, une partie des habitants du quartier, en l'occurrence les notables (*al-wuğūh*), est d'avis de remettre la porte dans son état initial, c'est-à-dire de l'ouvrir directement sur la rue. Il est légitime de supposer que si les habitants du quartier peuvent faire des travaux dans la salle aux ablutions de leur mosquée, ils doivent être chargés de l'entretien de celle-ci. Mais les sources restent muettes sur l'entretien des structures hydrauliques du quartier, ainsi présenté, de manière très générale, par Carmen Trillo: “distinto a la dotación de agua será el mantenimiento de la infraestructura hidráulica. Este correría a cargo de los usuarios, por cuotas, de acuerdo con su aprovechamiento, o bien podría instituirse un habiz para asegurar su buen uso¹²¹”.

En ce qui concerne Cordoue *andalusí*, et dans l'état actuel de nos connaissances, il n'est pas question de biens habous que des particuliers auraient constitué en faveur d'une infrastructure hydraulique, et la capitale omeyyade n'a rien de commun avec les grandes villes arabes de l'époque ottomane où des quidams instituaient des habous dont les revenus étaient consacrés à l'entretien des fontaines et des conduites d'eau¹²². Seuls les Omeyyades se trouvent à l'origine de fondations charitables, ces fontaines installées aux portes du palais grâce à la générosité du souverain. Le mécénat religieux de personnes privées dans le domaine de l'alimentation en eau apparaît en effet tardivement en al-Andalus, comme en témoigne cette consultation juridique, attribuée au Grenadin Ibn Manẓūr (m. 1482):

Une boutique est haboussée au profit d'une jarre où s'abreuvent les gens du souk. L'occupant de la boutique y transporte l'eau sans qu'ait été fixé le loyer pour la boutique ni le nombre de fois qu'il doit amener de l'eau à la jarre. Réponse. Il peut habiter cette boutique et, en échange, assurer l'alimentation de la jarre et son entretien. Il ne s'agit pas d'une tâche rétribuée ayant besoin d'être précisée¹²³.

À Cordoue, au X^e siècle, les gens du souk ne disposent pas d'une telle facilité et ils boivent chez les marchands, Ibn `Abd al-Ra'ūf stipulant qu'il est interdit de boire de l'eau chez un changeur¹²⁴.

3-3. L'intervention des autorités judiciaires cordouanes

¹²⁰ LAGARDERE, Vincent, *Histoire et société...*, 62.

¹²¹ TRILLO SAN JOSÉ, Carmen, *El agua en al-Andalus*, 136.

¹²² RAYMOND, André, *Grandes villes arabes...*, 166.

¹²³ LAGARDERE, Vincent, *Histoire et société...*, 286.

¹²⁴ ARIE, Rachel, “Traduction annotée...”, 34.

-le contenu des litiges

Les autorités judiciaires interviennent dans les litiges qui opposent des particuliers ou lorsque des conflits ne trouvent pas de solution au niveau du quartier, comme dans le cas de la mosquée de `Ağab. Les conflits sur l'alimentation en eau dans la ville de Cordoue, dont Ibn Sahl ou al-Wanšarīsī conservent le souvenir, sont rarissimes, et ils ne concernent que des litiges entre particuliers: il s'agit, d'abord, au plus tard en 926, de l'affaire relative à un puits dont l'eau est contaminée par le four du voisin. Zakariyā' vient d'aménager un four en regard du puits (*bi'r*) de la maison de son voisin `Umar; lorsque de l'eau stagne dans le four, elle cause du tort au puits de `Umar, par sa proximité, le problème majeur du puits étant en effet son étanchéité¹²⁵.

Il s'agit, ensuite, d'un conflit autour d'un puits commun à deux maisons –indice de l'investissement nécessaire ou souvenir d'une structure familiale ?- , sur lequel émet un avis Ibn al-Ḥāğğ, cadī de Cordoue (1127-1135): “Un homme achète une maison dont le puits est commun à une maison voisine qu'il découvre ensuite être la propriété d'un Juif ou d'un Chrétien. Réponse. Ce n'est pas un vice, car Allāh a permis aux Musulmans de consommer la nourriture des tributaires¹²⁶”.

-l'absence d'un juge chargé des conflits relatifs à l'approvisionnement en eau

Au XI^e siècle, à en suivre Ibn Sahl (m. 1093) qui énumère les charges judiciaires depuis la fonction la plus éminente, celle de cadī, jusqu'au juge du marché, il n'existe pas de juge chargé des conflits liés à l'eau¹²⁷. Nos connaissances sur l'appareil judiciaire chargé, en al-Andalus, des conflits sur l'eau sont particulièrement indigentes, contrairement à l'affirmation rapide et générale d'Enric Guinot Rodríguez à propos du “mundo urbano en el cual se localizan una serie de cargos o autoridades locales que intervenían en el gobierno y gestión del agua. Concretamente nos referimos al *sahib al-saqiya*, al *qadi al-miyah*, al *mutashib (sic)*, y al *amin al-ma*¹²⁸”.

Une charge spécifique pour les questions liées à l'eau a pu apparaître à l'époque nasride, ainsi que l'explique prudemment Francisco Vidal¹²⁹: si l'existence du juge des eaux (*qāḍī l-miyāh*), chargé de résoudre les conflits liés à l'eau, est attesté dans le monde malékite du XVII^e siècle¹³⁰, “hasta ahora no parece que se hayan encontrado referencias a este cadí de las aguas en ámbito andalusí durante los siglos de mayor intensidad en la transmisión, influencia y contacto socio-cultural e institucional con el mundo cristiano”. Cette magistrature existe en revanche dans plusieurs villes de l'Espagne médiévale

¹²⁵ MAZZOLI-GUINTARD, Christine, *Vivre à Cordoue...*, 214 et 238.

¹²⁶ LAGARDERE, Vincent, *Histoire et société...*, 181.

¹²⁷ LAGARDERE, Vincent, *Histoire et société...*, 453.

¹²⁸ GUINOT RODRÍGUEZ, Enric, “El gobierno de agua en las huertas medievales mediterráneas: los casos de Valencia y Murcia”, dans *Espacios de poder y formas sociales en la Edad Media*, Salamanca 2007, 103.

¹²⁹ VIDAL CASTRO, Francisco, “La transmisión del uso y gestión del agua de al-Andalus al mundo cristiano”, dans *Las huellas del Islam*, Huelva 2008, 163-187.

¹³⁰ Selon le juriste al-Ḥarašī, le souverain peut établir des juridictions spéciales pour certains procès, comme le juge des mariages, le juge de la police ou le juge des eaux (VIDAL CASTRO, Francisco, “La transmisión del uso...”, 175).

chrétienne, le *juez de las aguas* à Elche ou le *juez* ou *jueces de aguas* à Grenade, qui appartient au Juzgado de las Aguas¹³¹. D'autres institutions liées à l'eau et à l'irrigation dans les royaumes chrétiens ibériques portent des noms d'indiscutable étymologie arabe: l'*alamín*, de *amīn al-mā'*, est un fonctionnaire secondaire, chargé de la distribution des tours d'eau dans les petits systèmes d'irrigation; le *zabacequia*, de *ṣāhib al-sāqiya*, l'inspecteur du canal d'irrigation (*acequia*), est le seul personnage dont la charge est attestée en al-Andalus, précisément pour la Valence du XI^e siècle, où les deux affranchis qui s'emparent du pouvoir avaient été responsables de la *wikālat al-sāqiya* (administration de la *acequia*)¹³². S'interrogeant sur l'héritage arabo-islamique dans les usages de l'eau, Francisco Vidal conclut à l'existence d'analogies, qui pourraient être les mêmes solutions logiques aux mêmes problèmes, et à la persistance d'institutions et de pratiques *andalusies*: “la continuidad y proximidad en el tiempo de estas instituciones y prácticas permiten el enlace y transmisión tras la conquista cristiana, por lo que en este caso sí que se puede hablar de huellas e influencias¹³³”.

Il semble donc vain, pour la Cordoue *andalusí*, de chercher la trace d'un magistrat chargé des conflits relatifs à l'approvisionnement en eau ou d'une administration des eaux de la ville. Ce n'est qu'à partir de l'époque ottomane, lorsqu'est mis en place un système d'adduction d'eau alimentant une trentaine de fontaines dès le milieu du XVI^e siècle, qu'Alger connaît “une sorte d'administration des eaux, dirigée par [...] un secrétaire aux fontaines qui s'occupait de ce qui concernait l'adduction d'eau et gérait les *habous* constitués à cet effet¹³⁴”. L'existence d'un juge spécifique aux conflits sur l'eau paraît donc être une donnée tardive des institutions judiciaires de l'Islam; l'affaire du puits de `Umar échoit au *cadi* ou au *ṣāhib al-ḥisba*, Ibn Sahl ne donnant que les noms des conseillers du juge (*mušāwarūn*) consultés. Et lors d'un conflit sur l'eau dans le monde rural, sur lequel est consulté le *cadi* de Cordoue Ibn Rušd, apparaît tout simplement un *ḥākim*, juge secondaire, auquel le *cadi* peut déléguer l'exercice de la justice dans les campagnes:

un cours d'eau sert à irriguer des jardins et des vergers, à actionner des moulins et la population s'y abreuve. Quelqu'un installe des latrines qui s'y déversent, prétendant que cela n'a pas d'importance vu le grand débit du cours d'eau tandis que les autres soutiennent que l'eau est polluée. Réponse. Il s'agit d'un préjudice relevant de l'édilité auquel le magistrat (*ḥākim*) doit mettre un terme après l'avoir fait constater par des témoins irréprochables¹³⁵.

-un enjeu à Cordoue: le contrôle des rives du Guadalquivir

Dans la Cordoue *andalusí*, et à en juger par les sources actuellement disponibles, l'approvisionnement en eau ne semble pas avoir suscité de nombreux litiges, sans doute parce qu'il

¹³¹ VIDAL CASTRO, Francisco, “La transmisión del uso...”, 175-178.

¹³² VIDAL CASTRO, Francisco, “La transmisión del uso...”, 179-184. Le Tribunal des Eaux de Valence est bien entendu l'élément le plus connu de l'héritage arabo-musulman dans le domaine de l'organisation de l'irrigation; un même tribunal a existé à Murcie et à Grenade.

¹³³ VIDAL CASTRO, Francisco, “La transmisión del uso...”, 187.

¹³⁴ RAYMOND, André, *Grandes villes arabes...*, 166.

¹³⁵ LAGARDERE, Vincent, *Histoire et société...*, 357.

reposait bien davantage sur des infrastructures privées que sur des aménagements collectifs et sur le partage de l'eau. Le fleuve, dont l'eau est considérée comme publique et donc à répartir entre tous, a-t-il davantage cristallisé les conflits ?

Les rives du Guadalquivir ont suscité, de la part des autorités, des appétits et des tentatives d'appropriation qui ont suivi des chemins différents selon les personnalités concernées. En avril 988, al-Manṣūr entame la construction d'un pont sur le Guadalquivir, vraisemblablement en aval du pont romain; les travaux durent jusqu'à l'automne 989 et nécessitent l'investissement de 140 000 dinars. Il s'agit là, écrit Ibn `Idārī, d'"une autre de ses œuvres pies", pour laquelle al-Manṣūr a d'abord dû faire l'acquisition d'un terrain appartenant à un particulier: "comme on ne pouvait, pour l'établir, éviter de passer par un morceau de terrain appartenant à un vieillard de la plèbe, el-Manṣūr ordonna à ses intendants de désintéresser largement le propriétaire¹³⁶". Celui-ci en demande une somme exorbitante à ses yeux, dix dinars, somme qu'al-Manṣūr fait multiplier par dix afin de dédommager honnêtement le vieil homme. Le tout-puissant premier ministre, qui va prendre en 991 le titre de roi, gouverne déjà sans partage al-Andalus en s'appuyant sur le groupe, très influent, des ulémas; il se doit d'afficher un profond respect de la loi et une piété exemplaire.

En revanche, à l'époque almoravide, l'émir affirme brutalement son droit de propriété sur le fleuve. Le cadī de Cordoue, Ibn al-Ḥāḡḡ (1127-1135) est en effet consulté sur l'affaire suivante: "un quidam propriétaire d'un terrain situé sur le bord du Guadalquivir construit une embarcation pour passer les gens de l'autre côté. Le Sultan s'y oppose prétendant que le cours d'eau est sa propriété". La réponse du cadī est sans détour:

il en est des fleuves comme des routes antiques, on ne peut empêcher qui que ce soit d'en tirer profit. Le Sultan, qu'Allāh lui fasse la grâce de lui obéir, ne peut empêcher ce passeur de traverser le fleuve avec son bateau d'une rive à l'autre si toutes les deux lui appartiennent ou seulement l'une, le propriétaire de l'autre lui en accordant l'utilisation. Le Sultan, qu'Allāh lui fasse la grâce de lui obéir, n'a pas le droit de revendiquer la propriété du fleuve¹³⁷.

Qui est le Sultan de cette *fatwā*? S'agit-il de l'émir lui-même, `Alī b. Yūsuf (1106-1143), ou bien du gouverneur almoravide de la ville, Ibn Ġanūna, en poste en 1131, ou Tāšufin, nommé en 1132¹³⁸ ?

Au moment où Ibn al-Ḥāḡḡ rend cette consultation juridique, le pouvoir almoravide dans la Péninsule est en plein désarroi; il sort tout juste d'une série de désastres, la longue révolte de Cordoue en 1121, la grande opération de razzia en Andalousie menée par Alphonse I^{er} en 1125-1126, le désastre de Cullera en 1129 et Tāšufin, fils et héritier de l'émir, gouverneur de Grenade entre 1129 et 1132, est tant bien que mal parvenu à contenir la progression chrétienne¹³⁹. Le Sultan est donc une

¹³⁶ IBN `Idārī, *Al-Bayano'l-Mogrib*, 479.

¹³⁷ LAGARDERE, Vincent, *Histoire et société...*, 362.

¹³⁸ VIGUERA MOLINS, M^a Jesús, "Historia política", dans *El retroceso territorial de al-Andalus, almorávides y almohades, siglos XI al XIII*, Madrid 1997, 58.

¹³⁹ VIGUERA MOLINS, M^a Jesús, "Historia política", 57-58.

autorité affaiblie, totalement soumis par ailleurs au pouvoir des ulémas; sa prétention à posséder le fleuve est balayée d'un revers de main par le *cadi* de la ville.

* * *

L'alimentation en eau de la Cordoue *andalusí* reposait sur un équilibre entre initiatives des particuliers et interventions des autorités politiques; la rareté des conflits dont les sources juridiques ont conservé la mémoire n'est-elle pas le meilleur indice d'un système au fonctionnement somme toute satisfaisant ? Les particuliers ont assuré eux-mêmes l'approvisionnement de leur maison, au moyen d'un puits, en recueillant les eaux pluviales ou en payant les services d'un porteur d'eau. Les communautés de quartier ont géré les structures hydrauliques de la salle aux ablutions de leur mosquée et, le cas échéant, le puits ou la citerne à usage communautaire: cette gestion collective de l'eau a pu contribuer à la cohésion d'un quartier que structure et définit sa mosquée¹⁴⁰. Cependant, l'indigence des sources ne permet pas de comprendre si l'État a joué un rôle dans la mise en place et la gestion des structures hydrauliques des quartiers: cette indigence ne permet pas de saisir ce qui distingue, par exemple, la fontaine de Farqad de la citerne d'al-Ma`āfirī. Il reste aussi à comprendre, au-delà du droit de boire, les règles du droit d'usage de ces différentes structures, dont seul le nom du fondateur est conservé. Les autorités politiques, enfin, se sont en premier lieu préoccupées de l'alimentation en eau de leur palais, puis de l'intérêt général, en approvisionnant la grande-mosquée et en aménageant quelques fontaines, afin de faire œuvre pie et non pour accentuer leur mainmise sur les Cordouans.

Entre postulat wittfogélien du despotisme oriental et thèses soulignant le rôle primordial des individus et des communautés, Mohammed El Faïz avait suggéré

l'hypothèse d'une cohabitation des deux instances (étatique et tribale) et d'une distribution des rôles et des fonctions entre les différents échelons de l'administration hydraulique. L'intervention du pouvoir politique central, loin d'annihiler le rôle et l'initiative de la communauté villageoise, avait tout intérêt à les stimuler et à les utiliser, afin d'arriver à une gestion plus efficace du réseau hydraulique¹⁴¹:

en ce qui concerne Cordoue, il ne s'agit pas de minimiser le rôle des autorités cordouanes, à commencer par l'État omeyyade, mais simplement de constater que le pouvoir s'est contenté de laisser fonctionner ce qui était parfaitement géré sans lui et a limité ses interventions en faveur de l'intérêt général, dans l'hydraulique urbaine, à quelques travaux non indispensables, mais qui rendait l'émir ou le calife méritant aux yeux du Tout-Puissant.

¹⁴⁰ MAZZOLI-GUINTARD, Christine, "Mosquées, territoire et communauté de quartier en al-Andalus: le cas de Cordoue aux X^e-XI^e siècles", dans *Iglesias y Fronteras*, TORO CEBALLOS, Francisco et RODRIGUEZ MOLINA, José (coord.), Jaén 2005, 465-480.

¹⁴¹ EL FAÏZ, Mohammed, *Les maîtres de l'eau...*, 227.